

DISPOSITIONS FINANCIERES 2024

Tout remboursement ne pourra s'effectuer qu'à réception d'une note de frais justifiée, accompagnée des documents originaux ou scannés (factures, billets de trains...) lors des dépenses engagées dans le cadre d'une action prévue dans la planification, aux jours et heures prévues par le responsable.

Toute demande de remboursement de frais doit parvenir au secrétariat fédéral par courrier postal ou électronique à contact@ffcoorientation.fr
au plus tard 1 mois après la fin d'une action haut niveau, sur le formulaire prévu à cet effet.

1 - LES COMPETITIONS DE REFERENCE ET LES STAGES sur sélection

Déplacement

La Fédération organise les déplacements effectués dans le cadre des équipes de France et des stages en groupes France, à partir de points de regroupement transmis par le responsable pour se rendre sur le lieu des compétitions ou stages. La fédération prend en charge le coût du voyage collectif et l'acheminement du sportif, en veillant à l'optimisation du coût du transport à partir du domicile (familial ou d'études) jusqu'au point de regroupement défini par le responsable du déplacement, et pour un aller-retour. Dans ces conditions, l'acheminement pourra faire l'objet d'une demande de remboursement de leurs frais de transport après l'action sur justificatifs nominatifs.

Pour le détail des bases de remboursement, se référer au point 6.

Déplacement en avion lors des stages

En cas de déplacement collectif en avion organisé par le responsable du stage, la participation financière des sportifs sera de 40% du prix du billet jusqu'à un maximum de 100 € par déplacement.

Hébergement et frais d'encadrement durant les compétitions

Prise en charge FFCO.

Hébergement et frais d'encadrement durant les stages

Se reporter au point 6 et au tableau récapitulatif.

2 - LES COUPES DU MONDE

2.1 Les coupes du monde de CO à pied (y compris celles support des championnats d'Europe).

La prise en charge des déplacements, hébergements, repas et inscriptions sur les coupes du monde varie selon la sélection du sportif en liste principale ou complémentaire pour la coupe du monde concernée.

- Pour les sportifs **sélectionnés en liste principale** sur la coupe du monde concernée, prise en charge par la FFCO.
- Pour les sportifs **sélectionnés en liste complémentaire** sur la coupe du monde concernée, seules les inscriptions seront prises en charge par la FFCO.

En cas de résultats répondants aux critères d'inscription en liste ministérielle, la FFCO prendra à sa charge à postériori les frais de déplacements, hébergements et repas .



2.2 Les coupes du monde de CO à VTT.

La FFCO prend en charge les inscriptions pour tous les sportifs sélectionnés.
Chacun des sportifs sélectionnés prend en charge son déplacement.

- Pour les sportifs **sélectionnés en liste principale** (jouant un classement en coupe du monde), La FFCO prend en charge les hébergements et les repas.

Pour les sportifs **sélectionnés en liste complémentaire** l'hébergement et les repas sont à leur charge. En cas de résultats correspondants aux objectifs de performance fixés, la FFCO prendra à sa charge à postériori les frais d'hébergements et de repas.

3 - LES EPREUVES DE SELECTIONS

Aucun remboursement fédéral n'est effectué.

Dans le cas où la course de sélection a lieu sur une compétition fédérale, les frais d'inscription sont à la charge des coureurs.

Dans le cas où la course de sélection est organisée par la DTN, un forfait pour frais d'organisation de **8 €** est demandé au coureur pour chaque épreuve de sélection.

4 - LES STAGES PERSONNELS et FRAIS de PREPARATION PERSONNALISEE

4.1 - Discipline CO à pied

Des stages personnels peuvent être pris en charge par la FFCO pour les sportifs en liste ministérielle de haut niveau (Elite, Senior et Relève) dont la planification annuelle a été validée par le responsable du GF senior ou éventuellement junior dans le cadre du contrat d'objectif personnalisé.

Ces stages personnels sont complémentaires et s'ajoutent au programme des stages fédéraux du Groupe France concerné.

Des frais de préparation personnalisée peuvent être pris en charge par la FFCO pour les sportifs seniors en liste ministérielle de haut niveau (Elite, Senior et Relève), après analyse des besoins prioritaires du SHN et validé par le responsable du GF Senior et le DTN.

Après concertation, une première enveloppe budgétaire est annoncée par le DTN à chacun des SHN concernés, selon sa liste ministérielle. Suite aux sélections et résultats internationaux, un ajustement de l'enveloppe peut être effectué pour la seconde partie de la saison afin de tenir compte des ajustements du programme d'entraînement.

4.2 - Discipline CO à VTT

Dans l'objectif de mieux préparer les compétitions de référence de l'IOF, le DTN après concertation avec les encadrants du GF CO à VTT, peut attribuer une enveloppe budgétaire pour des stages personnels. Le programme annuel des sportifs concernés doit faire l'objet d'un contrat d'objectifs personnalisé. Une première enveloppe budgétaire est annoncée par le DTN à chacun des SHN concernés, selon leur programme et pour une période donnée. Suite aux sélections et résultats internationaux, des ajustements de l'enveloppe peuvent être effectués par la suite.

Le montant de l'enveloppe dépendra du groupe France d'appartenance A ou B puis des résultats internationaux.

4.3 - Modalité de remboursement

Les modalités de demande de remboursement des stages personnels et frais personnalisés sont identiques à celles des stages fédéraux et compétitions :

- Renvoyer sa demande de remboursement **nominative** au plus tard un mois après la fin du stage,
- La **demande de remboursement** est obligatoirement faite à **titre individuel**, même si les factures sont communes à plusieurs sportifs (dont les noms doivent apparaître). Dans ce cas, chaque sportif doit faire une demande individuelle avec copie de la facture commune.



5 - LES WEEK-ENDS D'ENTRAÎNEMENTS

Les week-ends haut niveau pédestres (de 2 à 4 jours) sont ouverts aux sportifs appartenant aux groupes France Junior et France Senior et aux sportifs des Pôles France.

Les week-ends haut niveau CO à VTT sont ouverts aux sportifs appartenant au groupe France CO à VTT.

5.1 Les modalités d'inscriptions aux WEHN

Les fiches d'inscription des WEHN sont à renvoyer pour la date limite au secrétariat fédéral ainsi qu'au responsable de chaque WEHN. **L'inscription aux WEHN est effective à réception du règlement correspondant par le secrétariat fédéral.**

Les factures par groupement de week-ends seront émises par la FFCO et envoyées après les week-ends concernés réalisés.

5.2 Cas de demande exceptionnelle de participation aux WEHN

Sur demande faite au DTN **au moins 1 mois à l'avance**, et sous réserve d'acceptation (en fonction du niveau sportif et du nombre d'inscrits au WEHN), les meilleurs sportifs licenciés en D/H21 souhaitant intégrer ou réintégrer le haut niveau, les meilleurs jeunes D/H20 de la ligue d'accueil sous la responsabilité d'un entraîneur nécessairement présent, ainsi que les sportifs en équipe de France militaire, les coureurs étrangers en équipe nationale, peuvent participer aux entraînements des WEHN CO à pied.

Sur demande faite au DTN au moins 1 mois à l'avance, des sportifs de CO à VTT proche du niveau des sportifs du GF CO à VTT (en catégories de licence D/H16 à D/H21) souhaitant intégrer le haut niveau, et sous réserve d'acceptation (en fonction du niveau sportif et du nombre d'inscrits) peuvent y participer.

Le forfait des frais liés à l'organisation est de **12 € par jour de stage**.

Les frais d'hébergement et repas ainsi que le déplacement sont à la charge entière et en autonomie complète des sportifs autorisés à participer. Concernant les réservations, le sportif doit se rapprocher du responsable du WEHN, et selon les cas, si le sportif ne peut pas payer indépendamment sur place, ce montant sera ajouté à la facture du forfait des frais liés à l'organisation.

6. BASES des frais de participation et de remboursement des déplacements aux compétitions, stages et WEHN

Les déplacements pris en charge par la FFCO sont calculés du domicile (familial ou d'études) du sportif au lieu de rendez-vous donné par le responsable du déplacement et pour un aller-retour.





WEHN et STAGES - CO à PIED				
	WEHN Pension complète	WEHN ½ pension	Stages sur sélection	Stages "ouverts"
Pension par nuitée et frais organisation Groupe France A	30 €	30 €	30 €	A la charge du sportif
Pension par nuitée, frais organisation et forfait déplacement Groupe France B et Pôle France	70 € (55€+15€)	60 € (45€+15€)		A la charge du sportif
Forfait par repas (cas exceptionnel) GF A	10 €	10 €	10 €	A la charge du sportif
Frais de déplacement GF A et B	Prise en charge FFCO*	Prise en charge FFCO*	Prise en charge FFCO (sauf participation avion, 40% jusqu'à 100€)	A la charge du sportif
Participants autorisés hors Groupe France	12 € / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif		12 € / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif	12 € / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif

WEHN et STAGES - CO à VTT				
	WEHN Pension complète	WEHN ½ pension	Stages sur sélections et groupe France	Stages sur sélections et groupe France ouverts
Pension par nuitée et frais organisation Groupe France A	30 €	30 €	30 €	A la charge du sportif
Pension par nuitée, frais organisation Groupe France B	55 €	45€		A la charge du sportif
Frais de déplacement GF A et B	A la charge du sportif	A la charge du sportif	Prise en charge FFCO* (sauf participation avion, 40% jusqu'à 100€)	A la charge du sportif
Participants autorisés hors Groupe France	12 € / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif		12 € / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif	12 € / jr + hébergement, repas ou pension et déplacement à la charge du sportif



COMPETITIONS

	Sélections	Compétitions de référence (Championnats du Monde seniors et juniors, Coupes ou championnats d'Europe juniors et jeunes)	Coupes du monde CO à pied (dont EOC)	Coupes du monde CO à VTT	Autres compétitions (Eurometing, SAJOM...)
Inscriptions aux courses	A la charge du sportif	FFCO	FFCO	FFCO	FFCO
Hébergement/repas	A la charge du sportif	FFCO	FFCO pour le sélectionné en liste principale. A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	FFCO pour le sélectionné en liste principale. A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	A la charge du sportif
Déplacement	A la charge du sportif	FFCO*	FFCO pour le SHN sélectionné en liste principale A la charge du sportif sélectionné en liste complémentaire (ou FFCO selon résultats)	A la charge du sportif	A la charge du sportif

*Les frais d'acheminement sont remboursés pour un aller-retour pour le sportif et éventuellement un autre déplacement pour le transport du VTT (en cas de regroupement des VTT avant le départ du sportif).

Remboursement des déplacements

Se référer aux tableaux ci-dessus

- Remboursement à 100 % (2^{ème} classe) aux bénéficiaires d'un tarif carte d'abonnement (SNCF Jeune, familles nombreuses...)
NB : Dans le cas où le billet de 1^{ère} classe est moins cher que le billet de 2^{ème} classe, **vous devez joindre impérativement le justificatif (impression écran) avec la demande de remboursement.**
- Participation de 50 % par la fédération sur l'acquisition d'une carte de réduction « avantage » SNCF (territoire national), sur présentation d'une copie de celle-ci (à faire parvenir avec la première demande de remboursement du transport SNCF).
- Si vous n'avez pas de carte de réduction, de justificatif du tarif de la seconde classe lors de l'achat d'un billet en 1^{ère} classe, **le remboursement se fera à hauteur de 15 cts du kilomètre, de gare à gare.**
- En cas d'utilisation d'un véhicule personnel
 - Pour un déplacement organisé/validé par la DTN ou covoiturage à 4 : 0,25 € par km
 - Déplacement non validé par la DTN :

CO à pied :

0,10 € par km pour un sportif
0,15 € par km pour deux sportifs
0,20 € par km pour trois sportifs
0,25 € par km pour quatre sportifs

CO à VTT (avec transport de VTT) :

0,15 € par km pour un sportif
0,20 € par km pour deux sportifs
0,25 € par km pour trois sportifs

+ Péages autoroute (sur justificatifs) dans tous les cas

WEHN - Rappel : Les pôles assurent la prise en charge de leurs sportifs (hors GF A et B) conformément à leurs dispositions respectives

RAPPEL DES JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS

- En cas de paiement en devises, reporter le montant au taux du jour en €. En cas de frais bancaires, transmettre l'extrait du relevé de compte.
- Le billet de train en .pdf ou le justificatif de voyage de la SNCF ou autre compagnie (avec les mentions du nom, de la date et horaire du voyage et du tarif)

Attention : Le délai d'archivage des justificatifs de voyage a été raccourci et le e-billet n'est plus disponible après le voyage.


Aussi, lors d'une commande de billet par internet, même si ce dernier est dématérialisé, vous devez impérativement demander un justificatif à télécharger (e-billet, facture, ou justificatif du voyage 24h après celui-ci), ce dernier vous est obligatoirement proposé lors de la commande ou après le voyage.

Un échange de mail (confirmation de commande) ou une copie-écran ne seront pas pris en compte.

Exemple de justificatifs valables

E-billet en PDF

Mon billet



JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023
06h24 • **DIJON VILLE**
TGV INOUI 6760 - 2^e CLASSE
1142
Voiture 8 Place 84
Duo Côte À Côte Haut
08h06 • **PARIS GARE LYON**

TGV inOUI

Dossier voyage : **TLPEJV**
Nom :
Prénom :
Voyageur : Adulte
Référence client fidélisé : 29090115560632016
N° e-billet : 933491711
Prix : 41,00 EUR

Acheté sur **sncfconnect**

PRÊTS ? EMBARQUEZ !

- Je télécharge mon billet sur mon smartphone ou je l'imprime.
- Je prends ma pièce d'identité (originale et valide) et ma carte de réduction ou abonnement en cas de contrôle à quai et/ou à bord.
- Je pense à étiqueter mes bagages, c'est obligatoire. Il ne doit pas dépasser 130x90cm.
- Je me présente à l'embarquement jusqu'à 2 min avant le départ. Passé ce délai, l'accès au train me sera interdit.
- Je range mon bagage cabine sous mon siège ou au-dessus une fois à bord. Pour mes autres bagages : à l'entrée ou au centre de la voiture.

VOTRE E-BILLET



PARIS GARE LYON > DIJON VILLE 41,00 EUR

Nom :
Prénom :
Voyageur : ADULTE

DOSSIER VOYAGE : **TLPEJV**
Référence client : 29090115560632016
N° e-billet : 933491720



Sécurité renforcée dans les gares : des contrôles d'identité et de bagages sont mis en place sur certains trains, pensez à voyager avec une pièce d'identité valide. Le temps d'accès aux quais peut être allongé par ces mesures, nous vous recommandons de le prévoir dans votre temps de parcours.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV LYRIA	TARIF LIBERTE - Carte Liberté valide à présenter. Echange et remboursement sans frais jusqu'à 30 min après départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange. Si emprunt d'un autre train, échange obligatoire.
PARIS GARE LYON	28/09 à 18h22	TRAIN N° 9223 VOITURE 16 - PLACE 095 2 ^e CLASSE CARRÉ OU FAMILLE HAUT	LB11
DIJON VILLE	28/09 à 19h57		

Présence à quai obligatoire 2 mn avant le départ.

Billet TER

Billet Carte Jeune Période Bleue
 Utilisable le 03/07/2017
 Calendrier Horaire Période Bleue
LYON PART DIEU
DIJON VILLE
 Via : MACON VILLE

Né(e) le : [REDACTED]
 1 Adulte(s)

Classe 2

Prix €** 15,80

001224343 C.J50 KM0197 25.06.2017 20:29 CB 87264966 1 INTERN CONNEX CEN LBG45B

Conditions d'utilisation du billet :
 Prenez place directement à bord du train, sans postage.
 Ce titre est nominatif, personnel et incessible. Il n'est ni échangeable, ni remboursable.
 Votre billet doit impérativement :
 • Être accompagné d'une pièce justificative d'identité officielle portant photographie;
 • Être présenté lors du contrôle ou à l'accès au train;
 • Être imprimé de bonne qualité sur du papier A4 blanc, sans modification de la taille d'impression.
 La réimpression du billet n'est pas possible au guichet ou en gare. En cas de non-respect de ces règles, le billet est considéré comme non valable et doit donner lieu à régularisation.

Mon itinéraire ALLER
 Départ le 03.07.2017 à 13:16 de LYON PART DIEU
 Arrivée le 03.07.2017 à 15:22 à DIJON VILLE
 TER 17762

TARIF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
illico LIBERTÉ
LA CARTE TER QUI SE PLIE À VOS ENVIES
 POUR 30 € PAR AN,
 VOYAGEZ TOUTE L'ANNÉE À PETITS PRIX :
 -25 % LA SEMAINE, -50 % LE WEEK-END

PLUS D'INFOS SUR LE SITE SNCF TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

SecuTix™

Cet horaire vous est donné à titre indicatif.

Justificatifs de voyage SNCF

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 24/10/2020

Bonjour Marie viol...

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 06/10/2020.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV 6710
DIJON VILLE	07:10 à 19h27	2 ^{me} CLASSE
PARIS GARE DE LYON	07:10 à 21h07	

BILLET CARTE LIBERTÉ - Carte Liberté valide à présenter. Échange et remboursement sans frais jusqu'à 30 min. après départ. Dès 30 min. après départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange. Si emprunt d'un autre train, échange obligatoire. N° e-billet : 752422300

Montant du voyage	39,00 EUR
Dossier voyage	RFJBBB
Référence client	29090115560632016
N° FCE	-
Point de vente	FRTCX

SNCF vous remercie de votre confiance.

SNCF Mobilités - Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial au capital de 4 970 897 305,00 euros.
 Siège social : 9 rue Jean-Philippe Rameau 93200 Saint-Denis 552 049 447 R.C.S. BOBIGNY

Page 1 / 1

JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 10 septembre 2020

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous le justificatif de voyage concernant le voyage du 9 septembre 2020 pour le voyageur ALINA PALCAU.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Prestation Découverte 12-25

Aller le 09/09/2020 2nde Classe
 De LA VERPILLIERE pour 1 adulte(s)
 à GRENOBLE

Montant du voyage	13,90 €
Référence de commande	MYZ2ZN
Point de vente	87436378
Libellé du point de vente	VSC MOBILE
TCN	031763967

SNCF Voyageurs SA, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584, dont le siège est situé au 9 Rue Jean-Philippe Rameau, 93200 Saint-Denis

